



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ambassade d'Algérie
en France

سفارة الجزائر
بفرنسا

Communiqué

Il est porté à la connaissance des ressortissants algériens que suite à la réouverture partielle des frontières et la reprise, depuis le 1^{er} juin 2021, **des vols commerciaux**, l'accès au territoire national n'est soumis à aucune autorisation préalable.

Aussi, l'opération de rapatriement ayant pris fin le 28 février 2021, l'Ambassade et les Représentations Consulaires en France ne sont plus en charge de la gestion des opérations de voyages transfrontaliers.

Désormais, la réservation et l'achat de billets, ainsi que les frais de confinement relèveront uniquement des services commerciaux de la compagnie nationale « Air-Algérie » ou des autres compagnies aériennes étrangères, lorsque des vols commerciaux, à destination de notre pays, leur sont programmés.

S'agissant des demandes de dispense de paiement de frais de confinement pour les catégories d'étudiants et des personnes âgées à faible revenu, les Postes Consulaires en France continueront à assurer les opérations de vérification de l'éligibilité de nos concitoyens à prétendre à cette mesure décidée par Monsieur le Président de la République.

Il demeure entendu que cette opération ne signifie aucunement une réservation auprès de la compagnie Air Algérie.

Paris, le 06 juillet 2021

